

Avis public



Bécancour

DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE (SECTEUR GENTILLY)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le Comité de démolition chargé d'étudier les demandes de permis de démolition tiendra une séance le **lundi 26 janvier 2026 à 16 h**, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, afin de statuer, conformément au règlement numéro 1776 intitulé : « Règlement régissant la démolition d'immeubles », sur la demande de démolition suivante :

SECTEUR GENTILLY

La demande d'autorisation concernant la démolition complète du garage en cour arrière, érigé sur le lot 4 981 160 du cadastre du Québec, et situé au 1285, chemin des Milans.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au soussigné, à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires juridiques
Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Comité lors de la séance relativement à cette demande.

Ville de Bécancour, le 15 janvier 2026.

M^e Sébastien Rheault
Assistant-greffier de la Ville

Ville de Bécancour

1295, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1 | T. : 819 294-6500 | F. : 819 294-6535
info@ville.becancour.qc.ca | becancour.net